

RECU le

13 AVR. 2006

395.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

LE PREFET

Valence, le 7 AVR 2006

Monsieur le Président,

Comme suite à notre rencontre du 6 mars, je souhaite vous confirmer mes observations sur le déroulement du débat sur la politique des transports en Vallée du Rhône et dans l'Arc Languedocien et vous préciser l'état d'avancement d'opérations ou projets qui pourraient être évoqués par des participants à ce débat.

La problématique des transports en Vallée du Rhône et dans le sillon Alpin intéresse de très près le département de la Drôme du fait de son positionnement géographique. Aussi les contributions que peuvent apporter les acteurs de ce département auraient légitimement pu être recherchées dans le cadre de deux réunions territoriales alors que le programme actuel n'en prévoit qu'une seule. J'ai bien conscience que ce programme est déjà chargé, mais je souhaitais vous confirmer cette observation dont j'ai noté qu'elle recueillait votre intérêt.

Je tiens également à souligner la très forte sensibilité de la Drôme aux risques naturels et technologiques et la nécessité de prendre en compte cette dimension dans la réflexion engagée. En effet, la Vallée du Rhône concentre une exposition aux risques générés par le transport de matières dangereuses (par la route, la voie ferrée et le fleuve), la présence d'activités et d'industries générant des risques technologiques (centrales nucléaires, dépôts pétroliers,...) et les inondations. Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** établi en 2004, confirme d'ailleurs la concentration de risques dans le couloir rhodanien :

- la plupart des communes situées dans cette zone sont concernées par plus de 4 risques majeurs,
- de nombreux établissements industriels présentant un risque industriel et classés SEVESO y sont implantés (Boyer à la Roche de Glun ; dépôts pétroliers à Valence, Portes-les-Valence, Loriol ; Hydrochem à Donzère),
- les risques liés à l'industrie nucléaire (complexe nucléaire du Tricastin et CNPE de Cruas-Meysses) concernent 7 communes riveraines du Rhône),
- le risque d'inondation engendré par le Rhône et ses affluents fragilise encore ce secteur qui a été durement touché par les crues de 2002 et 2003,
- le risque lié au transport de matières dangereuses est généré non seulement par les flux qui transitent par la route (A7 et RN 7), mais aussi par le rail (rives droite et gauche) et le fleuve. On relèvera d'ailleurs que le site de Loriol a été le lieu d'un exercice européen simulant le déraillement et l'incendie d'un train transportant des matières dangereuses.

Ces risques majeurs, dont le premier impact concerne bien sûr le territoire rhodanien, peuvent conduire, par leur importance, à des restrictions ou des coupures de circulation durables sur tout ou partie des axes de transports. Même en l'absence d'événement majeur, la circulation sur l'A7 est fréquemment interrompue par de graves accidents impliquant des poids lourds. De tels accidents surviennent avec une fréquence élevée depuis le début 2006 (rythme quasi hebdomadaire). Le dernier accident de ce type est d'ailleurs survenu dans la nuit du 2 au 3 avril et a provoqué la coupure de l'autoroute pendant 7 heures.

Enfin, le risque d'intempéries hivernales est élevé et a justifié l'élaboration d'un Plan Neige Vallée du Rhône pour gérer des crises qui risquent de bloquer des milliers d'automobilistes et de camionneurs (ce plan a été déclenché à plusieurs reprises cet hiver).


Les accidents et intempéries fréquemment relevés donnent ainsi un aperçu des conséquences d'un accident ou d'une catastrophe majeure qui provoquerait la paralysie de cet axe de circulation, et serait potentiellement coûteux en vies humaines. Cet aspect mérite d'être attentivement pris en compte dans le débat

Par ailleurs, lors de notre rencontre du 6 mars, nous avons passé en revue les projets ou démarches qui pourraient être évoqués lors du débat ; voici ainsi que convenu en annexe l'état d'avancement des procédures qui concernent ces projets :

- échangeur supplémentaire sur l'A7 dit de « La Galaure »
- liaison entre A7 et A49 et/ou contournement autoroutier à l'est de Valence
- protections phoniques le long du TGV
- gare TGV à Allan
- liaison entre le bassin d'Aubenas, la Vallée du Rhône, Montélimar et l'A7

Les services de la D.D.E. (contact : Hubert GOETZ directeur 04 75 79 75 00 ou son adjoint Philippe MARCHESINI au 04 75 79 75 01) se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous compléments qui vous seraient utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Henri MASSE

Monsieur MARZOLF  
Président de la Commission particulière  
du débat public sur la politique des  
transports dans la Vallée du Rhône et  
l'Arc Languedocien  
26 boulevard St Roch  
84000 AVIGNON